





CATALOGUE DES ACTIVITÉS DE L'ERSUMA















2022





©ECOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE

Ce catalogue est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos Brève présentation de l'OHADA Présentation de l'ERSUMA Présentation du SIGWEB	1 2-3 4-5 6
Nos formations 2021 en chiffres Nos conférences 2021 en chiffres Statistiques des participants aux Formations ERSUMA par année 1999-2021	7 8 9
Présentation des formations et conférences de 2022	10
Activités du mois de janvier Activités du mois de mars Activités du mois d'avril Activités du mois de mai Activités de juin Activités du mois de juillet Activités du mois de septembre Activités du mois de novembre Activités du mois de novembre Activités du mois de décembre	- 11 11-12 12 13 13-14 14 14-15 19 -20
Présentation 2 ^e édition du FIPROD	16-17
Tableau synoptique des formations 2022 Nos périodiques et ouvrages en promotion Formulaire d'inscription pour entreprise ou organisation Moyens de paiement Modalités d'inscription et de participation Modalités des attestations et des supports Conditions générales des formations	20-22 23 24 25 26 27 28-29
Nos partenaires	30-31



Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE Directeur Général

Mesdames et messieurs,

Comme en 2020, les activités de formation et de recherche de l'ERSUMA en 2021 ont toutes été impactées par la crise sanitaire en lien avec la COVID-19. Elles ont pu être réalisées grâce à la capacité d'adaptation de l'équipe technique de l'Institution. En effet, face à la situation qui prévaut encore et remet en cause les modalités habituelles de tenue de sessions de formation en présentiel, l'ER-SUMA a continué la mise en œuvre des formations et des conférences par visioconférence. Afin d'assurer la continuité du service public de renforcement des capacités en droit communautaire africain des affaires en général, en droit OHADA en particulier, l'ERSUMA a poursuivi l'intégration effective des TIC dans ses actions. Le catalogue des activités 2021 de l'ERSUMA a été conçu et exécuté en combinant l'option présentielle avec celle virtuelle pour chaque session.

Par la mise en œuvre de cette stratégie, l'ERSUMA a installé une plateforme virtuelle Zoom acquise par l'Organisation avec le soutien de la Banque Mondiale dans le cadre du financement additionnel du projet PACI. Son programme annuel s'est ainsi adapté aux effets de la situation sanitaire liée à la COVID-19 et

s'exécute dans des conditions très satisfaisantes. Vu les résultats concluants de cette approche, le présent catalogue pour l'exercice 2022 prévoit de poursuivre dans la même dynamique. Cette combinaison a le mérite de n'exclure aucun auditeur et de permettre à chacun, en fonction de ses capacités et de ses contraintes, d'opérer un choix personnalisé de son mode de participation aux sessions de formation.

Outre l'effort de rendre ses formations et ses manifestations scientifiques disponibles en présentiel et par visioconférence, l'ERSUMA a fortement renforcé son dispositif de prise en charge de ses activités avec une grille de frais de participation accessible à tous.

L'ERSUMA a réalisé une dizaine de manifestations scientifiques, par visioconférence et en présentiel. Toutefois, en raison des contraintes institutionnelles et surtout sanitaires en lien avec la COVID19, la 2ème édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) sur « le Développement économique et les défis du financement des entreprises en Afrique », initialement prévue du 17 au 19 novembre 2021 à Kigali (Rwanda), a été reportée aux dates du 16 au 18 novembre 2022 comme mentionné au présent catalogue. L'ERSUMA compte une fois de plus sur la participation effective de son large public à ses activités et l'invite ainsi que les partenaires techniques et financiers à ne point hésiter à son expertise solliciter dans domaines de compétences que sont : la formation, la recherche, la consultation juridique, la documentation, l'édition et les publications, la traduction et l'interprétariat en droit pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Elle souhaite enfin une fructueuse et heureuse année 2022 à tous les professionnels et entreprises de l'espace OHADA.

BREVE PRESENTATION DE L'OHADA *****

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensable au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.

Après vingt-six (28) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial, devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont déjà entrepris un projet comparable et l'Europe cherche à se rapprocher de cette formule à succès.

L'OHADA comprend deux (02) organes à savoir la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des

Ministres et trois (03) Institutions que sont : le Secrétariat Permanent de l'OHADA (SPO), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence est assurée, à la suite de la Guinée Bissau, depuis le 1^{er} janvier 2020, par la Guinée Équatoriale.

Un Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des uniformes et autres textes de l'OHADA. de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Un Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Sidibi Emmanuel DARANKOUM, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

La Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) est située à Abidjan (Côte

d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA aujourd'hui treize (13) juges et est présidée par Monsieur César Apollinaire ONDO MVE. qui est par ailleurs Vice-président du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser. vulgariser. former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE.

Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art.

En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la Commission Nationale OHADA (CNO) qui existe dans chacun des Etat membre. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus pourvoyeur de personnes grand ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- D'une Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA) chargée d'élaborer des projets de mise à jour permanente du système comptable, de suivre la mise en application du système comptable dans les Etats membres et susciter la mise en œuvre de l'harmonisation de liasses fiscales dans l'espace en relation avec les administrations compétentes ;
- D'un Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation : https://ohada.org

PRESENTATION DE L'ERSUMA *****

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de quinze mille cinq cent (15.500) personnes formées, d'horizons professionnelles diverses.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services,

l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du:

• Centre de formation :

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commis-

saires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle. de disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

• Centre de recherche:

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ER-SUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques. séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de références ou de rédaction d'actes.

• Centre de documentation :

Il contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante :

https://biblio.ohada.org.

Le Centre de documentation dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA » qui est, pour les éditeurs et auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion de leurs ouvrages et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé. La librairie sera bientôt accessible en ligne. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou

centres de documentation spécialisés en droit des affaires.

• Centre de traduction et d'interprétariat en droit :

Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et documents officiels en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétariat juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit.

Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation : https://ersuma.ohada.org

SIGWEB-ERSUMA

(Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA)

L'ERSUMA à l'instar des autres organisations internationales et sous-régionales a amorcé depuis quelques années son processus de dématérialisation de ses services. Cette dématérialisée qui s'est imposée en raison de la transformation rapide du numérique ces dernières années et par la crise pandémique mondiale à COVID19. L'ERSUMA s'est donc tournée vers les activités à distance dans le cadre d'une transition globale vers le bimodal, ce qui a fait apparaître de nouvelles difficultés dans la gestion des activités en ligne notamment les formations et les conférences.

Afin de s'adapter aux technologies de l'information et de la communication, l'ERSUMA à travers son Service du Système d'Information (SSI) a développé et mise en œuvre en quelques mois seulement une plateforme de gestion automatisée des formations se déroulant sur l'application Zoom. Cette plateforme est désignée Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA (SIGWEB-ERSUMA) et est accessible à l'adresse https://sigweb.ersuma.org. Cette plateforme permet désormais à l'ERSUMA d'optimiser en un temps réduit les tâches entrant dans le processus de gestion d'une formation professionnelle.

Ainsi, à travers le SIGWEB, le traitement des données et la délivrance des attestations sont automatisées et permettent de satisfaire les auditeurs en moins de 72h.

Sur cette même plateforme, il a été également implémenté un système de paiement par carte électronique Visa, MasterCard et American Express et par portefeuille électronique avec pour l'instant les opérateurs MTN, MOOV et Orange Money du Bénin et de la Côte d'Ivoire. Ce dispositif vient renforcer les paiements par les canaux classiques et ceux de transfert d'argent qui ont montré leurs limites.

La mise en place de ce système de paiement électronique, qui a reçu ses premiers paiements en octobre 2021, devrait soulager aussi bien les usagers que l'ERSUMA. Le processus de développement étant toujours en cours, l'ERSUMA a entrepris des négociations avec d'autres opérateurs dans les 17 autres Etats parties de l'OHADA pour la satisfaction du public. De même, cette plateforme permettra non seulement aux auditeurs à l'issue d'une session, de faire sa propre évaluation, télécharger ses supports de formation, de générer son attestation. D'autres paiements y seront également accessibles, notamment l'achat et l'abonnement de nos publications.

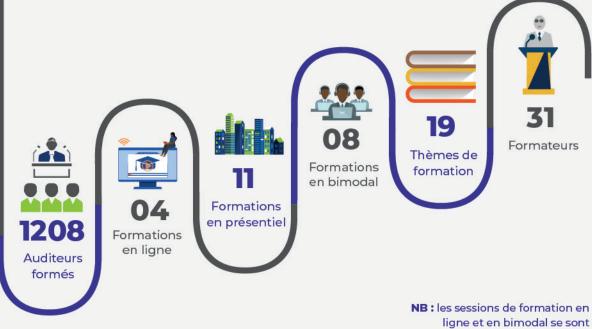


Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires Organization for the Hamonization of Business Law in Africa Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil Organização para a Harmonização em Africa de Dircito dos Negocios

formations 2021 en chiffres

entièrement déroulées sur Zoom.



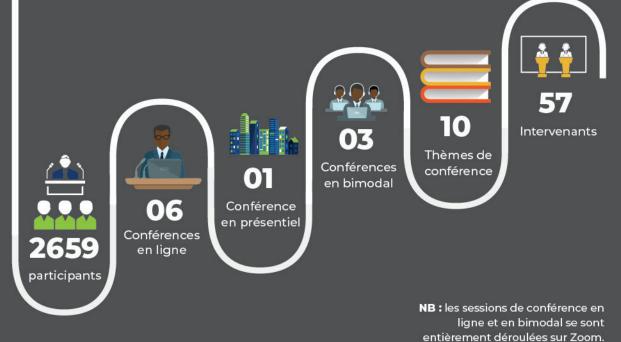




Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires Organization for the Hamonization of Business Law in Africa Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil Organização para a Harmonização em Africa de Dircito dos Negocios

Nos conférences **2021** en chiffres





Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA par année de 1999 à **2021**

Année	Nombres de sessions	Nombres de participants
1999	2	82
2000	2	29
2001	8	337
2002	14	620
2003	12	631
2004	15	843
2005	2	75
2006	5	182
2007	3	115
2008	20	648
2009	8	273
2010	22	726
2011	23	1448
2012	9	433
2013	7	334
2014	9	316
2015	6	335
2016	3	161
2017	9	356
2018	36	642
2019	32	1.304
2020	25	4.314
2021	23	1.208
Total	292	15.812

PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2022 *****

L'ERSUMA programme pour l'année 2022, neuf (09) formations et huit (08) manifestations scientifiques qui vont se tenir dans différents pays mais également par visioconférence, tenant compte de la répartition géographique des Etats Parties, de la crise sanitaire mondiale et de la promotion du droit OHADA hors de son espace.

Dans ce catalogue, les formations et manifestations scientifiques proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (https://ohada.org).

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations et conférences à réaliser en exécution de contrats de partenariat signés par l'ERSUMA avec les ordres professionnels et autres structures publiques ou privées de formations et conférences.

Les entreprises ou organismes ayant identifié un besoin de formations ou de manifestations scientifiques au cours de l'année peuvent également faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle et la tenue des sessions souhaitées.

Nota béné: Les pouvoirs publics, entreprises, professionnels et ordres professionnels peuvent nous solliciter pour l'organisation de toute « formation sur demande » portant sur le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain. La formation sur demande peut se tenir au siège de l'ERSUMA (Bénin) ou en tout autre lieu.

CONFÉRENCE 1

CODE: ERS2022-c1

« La création d'entreprises dans l'espace OHADA : état des lieux, défis et perspectives de croissance »

Sur financement de l'OHADA

Frais de participation

> Date Lundi 28 février 2022

SUBVENTIONNÉ

Durée

Lieu / Canal

Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible

Tout public

FORMATION 1 CODE : **ERS2022-F1** « Techniques d'élaboration des états financiers de synthèse conformes au SYSCOHADA »

Frais de formation

Code : **ERS2022-F**

Lundi 07 - 11 mars 2022 Date

Durée

Public cible

5 jours

Kinshasa (RDC)

Lieu / Canal 380.000 FCFA

Kinshasa (RDC) / Visioconférence Plateforme Zoom

Visioconférence

Plateforme Zoom 320.000 FCFA Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers,

magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.

CONFÉRENCE 2 CODE: ERS2022-c2 « Les cryptomonnaies dans le marché de la finance africaine »

Sur financement de l'OHADA

Frais de participation

Date

Vendredi 25 mars 2022

Durée

1 iour

SUBVENTIONNÉ

Lieu / Canal

Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible

Tout public

FORMATION 2 CODE: ERS2022-F2

« Créer, structurer et gérer une société coopérative : les apports de l'OHADA »

Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI

5 jours

Frais de formation

Date

Lundi 04 - 8 avril 2022

Durée Lieu / Canal

(République Centrafricaine)

Bangui

Public cible

Bangui (République Centrafricaine)

SUBVENTIONNÉ 250.000 FCFA

Coopérateurs, magistrats, notaires, collaborateurs de notaire, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, juriste de banque et des assurance, managers, experts-comptables, opérateurs économiques, juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; mandataires judiciaires ; commissaires-priseurs et toute autre personne

intéressée.

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire - Route de Pobè, 02 B.P 353, Porto-Novo / Bénin Tél.: (229) 20 24 58 04 /97 97 05 37 E-mail: ersuma@ohada.org https://ersuma.ohada.org

CONFÉRENCES 3 « L'exploitation des ressources naturelles en Afrique subsaharienne » Sur financement de l'OHADA en partenariat avec l'ALSF

Frais de participation

Date Lundi 25 avril 2022

SUBVENTIONNÉ Durée 1 jo

Lieu / Canal Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible Tout public

FORMATION 3

CODE: ERS2022-F3

« Recouvrement de créances et voies d'exécution : grandes orientations de la jurisprudence de la CCJA et solutions pratiques »

En partenariat avec la CCJA

Frais de formation

Date Lundi 09 - 13 mai 2022

Durée 5 jours

Siège CCJA Abidjan (Côte d'Ivoire) 350.000 FCFA Lieu / Canal Siège (

Siège CCJA Abidjan (Côte d'Ivoire) / Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible

Magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et

agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires

Visioconférence Plateforme Zoom **250.000 FCFA**

CONFÉRENCE 4
CODE: ERS2022-c4

« La protection des droits de propriété intellectuelle dans l'espace OHADA »

Sur financement de l'OHADA et en partenariat avec l'OAPI

Frais de participation

Date Jeudi 19 mai 2022

SUBVENTIONNÉ

Durée 1 jour

Lieu / Canal Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible T

Tout public

FORMATION 4 CODE: ERS2022-F4 Frais de	de l'OHADA »	arer et gérer une société coopérative : les apports ancier de la Banque Mondiale/PACI
formation	Data	Lundi 04 10 inin 2022
	Date	Lundi 06 - 10 juin 2022
	Durée	5 jours
	Lieu / Canal	Ouagadougou (Burkina Faso)
SUBVENTIONNÉ 250.000 FCFA	Public cible	Coopérateurs, magistrats, notaires, collaborateurs de notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, juriste de banque et des assurance, managers, experts-comptables, opérateurs économiques, juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements; mandataires judiciaires; commissaires-priseurs et toute autre personne intéressée.

FORMATION 5 CODE: ERS2022-F5	« Pratique du I	Pacte commissoire : conception, rédaction, exécution »
Frais de formation		
	Date	Mercredi 22 - 24 juin 2022
	Durée	3 jours
Siège ERSUMA	Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto -Novo(Bénin) / Visioconférence Plateforme Zoom
Porto -Novo(Bénin) 210.000 FCFA Visioconférence Plateforme Zoom 150.000 FCFA	Public cible	Avocats; notaires; auditeurs; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements; juristes d'entreprises; juristes de banques; juristes d'assurances; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI); huissiers de justice et agents d'exécution; commissaires-priseurs; mandataires judiciaires, managers; toute autre personne intéressée
CONFÉRENCE 5 CODE: ERS2022-C5 Frais de participation		inter-Etats de marchandises par route dans l'espace x, défis et perspectives d'évolution » t de l'OHADA
SUBVENTIONNÉ	Date Durée Lieu / Canal Public cible	Jeudi 07 juillet 2022 1 jour Visioconférence Plateforme Zoom Tout public

FORMATION 6
CODE: ERS2022-F6

« Règlement des différends et pratique de la médiation dans l'espace OHADA : Niveau initiation »

Frais de formation

Date Lundi 25 - 29 Juillet 2022

Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI

Durée 5 jours

SUBVENTIONNÉ 250.000 FCFA Lieu / Canal Bamako (Mali)

Public cible Médiateurs

Médiateurs, promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation, magistrats; avocats; huissiers de justice; mandataires judiciaires; juristes d'entreprise et de banque; experts comptables; managers; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; opérateurs économiques; universitaires et toute autre personne intéressée.

CONFÉRENCE 6
CODE: ERS2022-c6

« La dynamique des sociétés coopératives dans l'espace OHADA » Sur financement de l'OHADA en partenariat avec la Conférence Panafricaine Coopérative

Frais de participation

Date Jeudi 08 septembre 2022

Durée 1 jour

SUBVENTIONNÉ

Lieu / Canal Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible Tout public

FORMATION 7
CODE: ERS2022-F7

« Exercice de la fonction d'arbitre et management de la procédure d'arbitrage OHADA »

« Management de Centre d'arbitrage »

Frais de formation

Siège SPO Yaoundé (Cameroun)

F1:270.000 FCFA F2:180.000 FCFA F1+F2:

Visioconférence Plateforme Zoom

380.000 FCFA

F1:180.000 FCFA F2:120.000 FCFA F1+F2: 250.000 FCFA Date Mercredi 19 - 23 septembre 2022

Durée 5 jours

Lieu / Canal Siège SPO Yaoundé (Cameroun) / Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible

Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie, toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.

CONFÉRENCE 7
CODE: ERS2022-c7

« L'OHADA et les communautés économiques régionales : champs d'intervention et méthodes d'intégration »

Frais de participation

Date Mercredi 07 octobre 2022

Durée

e 1 jour

Sur financement de l'OHADA

SUBVENTIONNÉ Lieu / Canal

Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible

Tout public

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè, 02 B.P 353, Porto-Novo / Bénin Tél.: (229) 20 24 58 04 /97 97 05 37 E-mail: ersuma@ohada.org https://ersuma.ohada.org

FORMATION 8 CODE: ERS2022-F8	« Gestion strat de créances »	égique de la saisie immobilière et de la saisie attribution
Frais de formation		
formation	Date	Lundi 17 - 21 octobre 2022
	Durée	5 jours
Brazzaville (Congo)	Lieu / Canal	Brazzaville (Congo) / Visioconférence Plateforme Zoom
380.000 FCFA Visioconférence Plateforme Zoom 250.000 FCFA	Public cible	Magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires
FORMATION 9 CODE: ERS2022-F9	« Pratique de l	a médiation OHADA : niveau avancé »
Frais de formation		
————	Date	Lundi 05 - 09 décembre 2022
	Durée	5 jours
	Lieu / Canal	Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin)
250.000 FCFA	Public cible	Médiateurs, promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation, magistrats; avocats; huissiers de justice; mandataires judiciaires; juristes d'entreprise et de banque; experts comptables; managers; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; opérateurs économiques; universitaires et toute autre personne ayant déjà suivi une formation en médiation.

PRÉSENTATION FIPROD 2

Le besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit et du chiffre et l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables dans la vie des entreprises donc du développement économique des Etats, est la résultante de l'institutionnalisation du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) par l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le FIPROD est une manifestation professionnelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontre et d'échange qui réunit tous les professionnels du droit et du chiffre, toutes professions confondues mais également les acteurs du monde économique. Il est le creuset le plus important des professionnels et des opérateurs économiques en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets : expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables, effectivité du Droit et efficience économique du Droit. La réalisation de cet objectif commun nécessite que tous les acteurs connaissent mutuellement leurs professions, leurs rôles, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie pour assurer la sécurité juridique et judiciaire des investissements en Afrique. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du droit et du chiffre, les opérateurs économiques d'horizons, de domaines et de secteurs divers dont la collaboration est primordiale pour le développement de leur profession et la satisfaction des destinataires des services offerts et le développement économique du continent.

Capitalisant les acquis de la précédente édition qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), les 14 et 15 novembre 2019, autour du thème « Négociation et conseils en investissement dans l'espace OHADA », l'ERSUMA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à Kigali au Rwanda, du 05 au 09 décembre 2022 sur le thème « Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique ».

Ce thème n'est pas choisi par hasard. Il est le résultat du constat patent de la décrépitude des entreprises africaines confrontées aux aléas d'une conjoncture internationale difficile, marquée par des crises multiformes. En effet, si les Actes uniformes de l'OHADA donnent une impulsion certaine aux États pour faciliter la création d'entreprises en vue de booster leur développement économique, force est de constater que celles-ci peinent toujours à démarrer effectivement et à contribuer véritablement à la croissance. Certaines entreprises ouvrent les portes et les referment quelque temps plus tard faute de moyens financiers pour faire face à leurs engagements. Cette situation est aggravée par la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie du coronavirus qui a désarticulé la plupart des circuits de production et de distribution, mettant à mal le fonctionnement des entreprises. Ainsi, les faillites se sont multipliées, accentuant le chômage et le sous-emploi, au moment même où l'Afrique s'engageait déjà dans la voie de l'émergence. Il faut trouver des solutions adéquates à la descente aux enfers des entreprises africaines, à travers un financement approprié assorti des meilleures garanties de remboursement.

La question du financement des entreprises ne concerne pas seulement les opérateurs économiques. Elle concerne également les politiques qui doivent trouver des moyens appropriés pour lutter contre le chômage, le sous-emploi et les crises conséquentes afin d'assurer la stabilité des États. Or, là où les États sont venus à la rescousse des entreprises par des aides multiformes, on n'a pas manqué de s'interroger sur le respect des règles de la concurrence, tout en reconnaissant la légitimité desdites interventions. Tout cela montre bien que le financement des entreprises en Afrique est devenu un véritable défi qu'il faut relever pour prétendre accéder à l'émergence.

En choisissant le Rwanda pour abriter la 2ème édition du Forum, l'ERSUMA entend se placer en droite ligne de la politique d'ouverture de l'OHADA, dont l'ambition est de s'illustrer comme seule institution panafricaine en droit des affaires et en droits communautaires africains. Une ambition légitime qui permet de faire du droit OHADA l'unique droit des affaires applicable sur tout le continent, tout en bénéficiant de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ses enjeux juridiques et économiques ne sont plus à démontrer et dénotent la volonté du Burundi à rejoindre l'OHADA. Les travaux du FIPROD 2 espèrent ainsi susciter l'intérêt du Rwanda dont l'expérience et l'adhésion pourraient constituer un atout majeur pour l'ensemble des Etats membres de l'OHADA.

Cette fois ci, la portée économique du thème est cœur de la portée professionnelle qui révèle les acteurs juridiques, judiciaires et comptables dans l'accompagnement des défis de financement des entreprises. Le thème du FIPROD 2 est donc sans équivoque. En outre, cette édition offre aux prestataires de services et fournisseurs un cadre de promotion des outils juridiques et solutions innovantes d'exercice de l'activité des professionnels du droit et du Chiffre auprès des professionnels du droit et institutions participant aux travaux.

Le Forum constitue donc un espace de communication pour le renforcement de la visibilité et de la notoriété commerciales des entreprises partenaires non seulement au niveau régional mais également international. Pour cette 2ème édition, les sept (07) catégories de parrainage sont proposées à savoir Partenariat Institutionnel Public, Partenariat Ordres Professionnels, Intervenant privilégié, Sponsoring Officiel, Sponsoring Forum, Sponsoring Soirée de Gala, Sponsoring Tourisme.

Les organisations régionales et sous-régionales, organisations internationales, ordres professionnels, prestataires et fournisseurs intéressés peuvent contacter directement l'ERSUMA.



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires Organization for the Hamonization of Business Law in Africa Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil Organizacao para a Harmonizacao em Africa de Dircito dos Negocios



Thème

« Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique »

Code: ERS2022-M1

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin Tél.: (229) 20 24 58 04 - 97 97 05 37 E-mail: ersuma@ohada.org https://ersuma.ohada.org





Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires Organization for the Hamonization of Business Law in Africa Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil Organizacao para a Harmonizacao em Africa de Dircito dos Negocios



Theme

« Economic development and challenges of business financing in Africa »

Code: **ERS2022-M1**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin Tél. : (229) 20 24 58 04 - 97 97 05 37 E-mail: ersuma@ohada.org https://ersuma.ohada.org



TABLEAU SYNOPTIQUE - FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2022

	ТНЕМЕ	DATE	PUBLIC CIBLE	LIEU /CANAL	FRAIS DE FORMATION
ERS 2022 -c1	« La création d'entreprises dans l'espace OHADA : état des lieux, défis et perspectives de croissance » Sur financement de l'OHADA	Lundi 28 février 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ
ERS 2022 -F1	« Techniques d'élaboration des états financiers de synthèse conformes au SYSCOHADA »	Lundi 07au 11 mars 2022	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.	Kinshasa (RDC) Visioconfé- rence Plateforme Zoom	380.000 FCFA 320.000 FCFA
ERS 2022 -C2	« Les cryptomonnaies dans le marché de la finance africaine » Sur financement de l'OHADA	Vendredi 25 mars 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ
ERS 2022 -F2	« Créer, structurer et gérer une société coopérative : les apports de l'OHADA » Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI	Lundi 04 au 8 avril 2022	Coopérateurs, magistrats, notaires, collaborateurs de notaire, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, juriste de banque et des assurance, managers, experts-comptables, opérateurs économiques, juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; mandataires judiciaires ; commissaires-priseurs et toute autre personne intéressée.	Bangui (République Centrafricaine)	SUB- VENTIONNÉ 250.000 FCFA
ERS 2022 -C3	« L'exploitation des ressources naturelles en Afrique subsaharienne » Sur financement de l'OHADA en partenariat avec l'ALSF	Lundi 25 avril 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ
ERS 2022 -F3	« Recouvrement de créances et voies d'exécution : grandes orientations de la jurisprudence de la CCJA et solutions pratiques » En partenariat avec la CCJA	Lundi 09 au 13 mai 2022	Magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires	Siège CCJA Abidjan (Côte d'Ivoire) Visioconfé- rence Plateforme Zoom	350.000 FCFA 250.000 FCFA
ERS 2022 -C4	« La protection des droits de propriété intellectuelle dans l'espace OHADA » Sur financement de l'OHADA et en partenariat avec l'OAPI	Jeudi 19 mai 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ

ERS 2022 -F4	« Créer, structurer et gérer une société coopérative : les apports de l'OHADA » Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI	Lundi 06 au 10 juin 2022	Coopérateurs, magistrats, notaires, collaborateurs de notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, juriste de banque et des assurance, managers, experts-comptables, opérateurs économiques, juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements; mandataires judiciaires; commissaires-priseurs et toute autre personne intéressée.	Ouagadougou (Burkina Faso)	SUB- VENTIONNÉ 250.000 FCFA
ERS 2022 -F5	« Pratique du Pacte commissoire : conception, rédaction, exécution »	Mercredi 22 au 24 juin 2022	Avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires, managers ; toute autre personne intéressée	Siège ERSUMA Porto -Novo (Bénin) Visioconfé- rence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA
ERS 2022 -C5	« Le transport inter-Etats de marchandises par route dans l'espace OHADA : enjeux, défis et perspectives d'évolution » Sur financement de l'OHADA	Jeudi 07 juillet 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ
ERS 2022 -F6	« Règlement des différends et pratique de la médiation dans l'espace OHADA : Niveau initiation » Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI	Lundi 25 au 29 Juillet 2022	Médiateurs, promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation, magistrats; avocats; huissiers de justice; mandataires judiciaires; juristes d'entreprise et de banque; experts comptables; managers; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; opérateurs économiques; universitaires et toute autre personne intéressée.	Bamako (Mali)	SUB- VENTIONNÉ 250.000 FCFA
ERS 2022 -C6	« La dynamique des sociétés coopératives dans l'espace OHADA » Sur financement de l'OHADA en partenariat avec la Conférence Panafricaine Coopérative	Jeudi 08 septembre 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ
ERS 2022 -F7	« Exercice de la fonction d'arbitre et management de la procédure d'arbitrage OHADA » « Management de Centre d'arbitrage »	Mercredi 19 au 23 septembre 2022	Arbitres; médiateurs; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires; avocats; notaires; huissiers de justices; chefs d'entreprises de tout secteur; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie, toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.	Siège SPO Yaoundé (Cameroun) Visioconfé- rence Plateforme Zoom	F1:270.000 FCFA F2:180.000 FCFA F1+F2: 380.000 FCFA F1:180.000 FCFA F2:120.000 FCFA F1+F2: 250.000 FCFA
ERS 2022 -C7	« L'OHADA et les communautés économiques régionales : champs d'intervention et méthodes d'intégration » Sur financement de l'OHADA	Mercredi 07 octobre 2022	Tout public	Visioconfé- rence Plateforme Zoom	SUB- VENTIONNÉ

ERS 2022 -F8	« Gestion stratégique de la saisie immobilière et de la saisie attribution de créances »	Lundi 17 au 21 octobre 2022	Brazzaville (Congo)	Magistrats; avocats; notaires; auditeurs; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements; juristes d'entreprises; juristes de banques; juristes d'assurances; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI); huissiers de justice et agents d'exécution; commissaires-priseurs; mandataires judiciaires	380.000 FCFA 250.000 FCFA
ERS 2022 -M1	« FIPROD 2 : Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique »	Mercredi 16 au 18 novembre 2022	Kigali (Rwanda) Visioconfé- rence Plateforme Zoom	Tout public	400.000 FCFA 340.000 FCFA
ERS 2022 -F9	« Pratique de la médiation OHADA : niveau avancé » Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI	Lundi 05 au 09 décembre 2022	Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin)	Médiateurs, promoteurs, dirigeants, gestion- naires et collaborateurs d'institution de médiation, magistrats; avocats; huissiers de justice; mandataires judiciaires; juristes d'entreprise et de banque; experts comptables; managers; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; opérateurs économiques; universitaires et toute autre personne ayant déjà suivi une formation en médiation.	250.000 FCFA

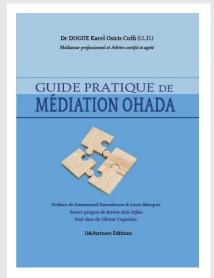
NOS PÉRIODIQUES

OUVRAGES EN PROMOTION











e e	ğ	
1	8	

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Personne responsable :	Date de la	Date de la formation :			Langue de travai		Pays :	
NOM PRENOM(S) PROFESSION / FONCTION NATIONALITE TELEPHONE E-MAIL GENRE 1	dénomina Personne	tion sociale :r			Domaine d'activité :			
				Téléphone :		Email:		
	°N	MOM	PRENOM(S)	PROFESSION / FONCTION	NATIONALITE	TELEPHONE	E-MAIL	GENRE
	1							
	2							
	3							
	4							
	22							
	Les frais pauses c réglés au • Par chè	de formation cou afé et déjeuner po plus tard avant l que certifié à l'or ôt ou virement b	rent les supports et lendant les jours de for la date de début de la frère de : ERSUMA ancaire	matériels pédagogiques, les rmation. Ils doivent être formation :	NOM DE BANQU INTITULE DU CO NUMERO DE CO IBAN: BJ062 03 SWIFT: ECOCB	E: ECOBANK BENI DMPTE: ERSUMA / MPTE: 11022085706 1022085706	N FORMATION 002 32	
	• Par tran • Les frais • Pour tou • Le prése https://w	isfert Western Unio s de voyage, d'hébe ite participation à ent formulaire est c ww.ohada.org/atta	on/ MoneyGram /Rapid 'srgement et autres frais of la formation, le formulai disponible en version éle achments/article/3386/	Transfert Ecobank: Contacter Mme de restauration sont à la charge du jire d'inscription dûment rempli doi ettronique sur le portail web de l'Ol Formulaire_d'inscription_2020.doc	GAFFAN Rosaline Au participant. it nous parvenir avar HADA à l'adresse :	nélévi, Tél: +229971 ıt la date de tenue d	123363, e-mail: gaffan.ersı e celle-ci.	uma@ohada.org
	Observatio	ons particulières :						
						Fait à	le	20



MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

Paiement en ligne

Pour accéder à la plateforme sécurisée de e-paiement, veuillez saisir dans votre navigateur ou cliquer sur le lien ci-dessous : https://sigweb.ersuma.org/paiement

Payer par cartes électroniques : Visa - MasterCard - American Express

Payer par portefeuille électronique : MTN Mobile Money (Bénin / Côte d'Ivoire) - Moov Money (Bénin / Côte d'Ivoire)

- Orange Money (Côte d'Ivoire)

Paiement bancaire

Virement bancaire | Ecobank Rapid Transfert | Dépôt sur compte bancaire - agences Ecobank espace UEMOA | Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : ERSUMA

Informations bancaires

NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**NUMERO DE COMPTE : **110220857002**INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**IBAN : **BJ062 03027 110220857002 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

Paiement en espèce

Aux sièges de l'ERSUMA et de la CCJA

Au Bénin (Porto-Novo) : Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè

Tél: +229 97970537

Courriel: ersuma@ohada.org

Contacter Mme GAFFAN Rosaline par

Tél: +229 97123363 - Courriel: gaffan.ersuma@ohada.org

En Côte d'Ivoire (Abidjan) : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) Plateau, Avenue Dr JAMOT, Angle Boulevard CARDE

Courriel: ccja@ohada.org

Contacter Mme ADJOUMANI Florencia par Tél: +225 07444195 - 07912470

Tél: +225 07444195 - 07912470 courriel: adjoumani.ccja@ohada.org

Auprès de nos partenaires

A Dakar (Sénégal): Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal)/ Ministère de la Justice du Sénégal, Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar,Lot №11, Sème Etage. Contacter M. FAYE Paul Ndick par

Tél: +221 771156431 - 704779113 - Courriel: pndick@yahoo.fr

Auprès de nos partenaires

A Douala (Cameroun): Cabinet d'avocat Me Pierre BOUBOU, Avocat au Barreau Bonamoussadi "Carrefour Eto'o. Contacter Mme KOUHA Hilda Flore par Tél: +237 678 51 56 27 (whatsapp) / 693 08 92 74 Courriels: hildaflorekouhz@gmail.com /pmboubou54@gmail.com

A Moroni (Union des Comores): Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC), Dr Samina CHAKIRA, Avocat à la Cour - sis à Moroni, l'immeuble Ridjal Moroni Djoumoimdji. Contacter le cabinet par Tél: +269 3261442 - 3468767

Courriel: saminachakira@gmail.com

A Port-Gentil (Gabon): Cabinet Me d'ALMEIDA MENSAH, Avocat au Barreau, sis au 1er Etage de l'immeuble CFAO Motors, en face du tribunal. Contacter Mme EGAH-EDIAM Ayoko Vignon par Tél: +241 066595996 / 074327576 Courriel: egahediamayokovignon12@gmail.com /cabinetmaitredalmeidamensah@yahoo.fr

A Bamako (Mali) : Etude Me Aminata SY DAKONO, Notaire . Contacter l'étude par Tél : +223 79289800 - 66730307 Courriel : aminata@notaire-sy.com

En cas de difficulté pour l'un quelconque des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : **ersuma@ohada.org** ou par téléphone : **+229 97970537**

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA.
- Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent, doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :
 - Code ou numéro de la formation Nom de l'auditeur/participant le bordereau ou le reçu de l'opération de versement est transmis à l'ERSUMA par courriel aux adresses : ersuma@ohada.org et gaffan.ersuma@ohada.org avec le nom et l'adresse mail du ou des participant(s)

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »



MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Formation et conférence en ligne par visioconférence

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Régler les frais de formation/participation par les moyens de paiement disponibles ;
- Participer à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android ;
- Disposer d'un ordinateur/tablette/smartphone avec haut-parleur et microphone;
- Disposer d'une bonne connexion Internet d'au-moins 4G fiable pour une bonne qualité d'écoute ;
- Participer à tous les travaux de la session ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format numérique sous quinzaine au plus tard ;
- Recevoir les supports de formation/conférence par courriel sous quinzaine.

Nota béné: Pour toutes difficultés techniques:

- consulter le guide technique de connexion en cliquant sur le lien ci-dessous :
- $https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide_connexion_Matinee_ERSUMA_Ver002.pdf$
- contacter le support par courriel, téléphone ou whatsapp :
- M. Kodjo Patrice TOSSAVI: tossavi.ersuma@ohada.org / +229 97445355

Formation en présentiel (au siège de l'ERSUMA ou tout au lieu)

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Verser les frais de formation ; (Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation) Réductions :
 - \cdot 10% pour les groupes de trois (3) personnes et plus d'une même entreprise/organisation
 - · 40% pour les étudiants/doctorants ; sur présentation d'un justificatif « étudiant » accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyés à *ersuma@ohada.org*

Nota béné: La réduction n'est pas applicable aux matinées de formation.

- Prendre en charge ses frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration ; (nous contacter pour toute information relative à l'hébergement) ;
- Participer à tous les travaux de la session et signer la liste de présence ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format papier à l'issue de la session ;
- Recevoir les supports de formation/conférence sous quinzaine par courriel.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »



MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS/CERTIFICATS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

Délivrance des attestations et certificats de formation/participation

Toute session (formation ou conférence) est sanctionnée par une attestation ou un certificat au format numérique ou papier.

FORMATIONS PAYANTES OU SUBVENTIONNEES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique

CONFERENCES SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous huitaine (08 jours)	Sous huitaine (08 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût de l'attestation	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15,25 Euros	
Modalité	Sur demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.	

Nota béné: L'attestation ou le certificat est établi et transmis aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation d'une part et les frais d'attestation aux conférences subventionnées d'autre part par les moyens de paiement disponibles;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session et au moins aux deux tiers (2/3) de la durée totale de l'activité :
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;
- qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.

Transmission des supports

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis au plus tard sous quinzaine aux auditeurs :

- · qui ont entièrement réglé leurs frais de formation/participation ;
- \cdot qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- \cdot qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS

Inscriptions

- 1. L'inscription aux formations et aux manifestations scientifiques de l'ERSUMA s'effectue par la transmission d'un formulaire d'inscription dûment rempli en ligne et le versement des frais de formation, de participation ou d'attestation. Le formulaire d'inscription pour chaque activité de l'ERSUMA est généré et rendu disponible sur le site web www.ohada.org et sur le communiqué correspondant publié par newsletters et mailings.
- **2.** Le formulaire d'inscription peut être rempli à titre individuel ou collectif sous le couvert d'une entreprise ou d'une organisation. Il est transmis automatiquement dès son remplissage.
- **3.** La transmission du seul formulaire d'inscription dûment rempli vaut inscription provisoire. Elle est caduque si les frais de formation/participation ne sont pas intégralement versés par les moyens de paiement disponibles.
- **4.** Aucun auditeur ne peut participer à une activité à crédit. Les frais de formation ou de participation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la session, au plus tard, deux (02) semaines avant la date de démarrage de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de 10% à tout groupe d'au moins trois (03) inscriptions.

Les étudiants et doctorants bénéficient d'un régime spécial de 40% sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA.

- **5.** Les frais de formation ou de participation couvrent les supports et matériels pédagogiques y compris les pauses café et déjeuner durant l'activité en présentiel. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.
- **6.** En prévision d'une inscription à une formation ou une manifestation scientifique

et sur demande expresse de la personne intéressée, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La délivrance de la facture est automatisée. Le client ou l'auditeur reçoit par voie électronique sa facture dès validation de son paiement ou au plus tard le jour de la clôture de l'activité.

- 7. Le règlement des factures peut s'effectuer en ligne sur la plateforme de paiement sécurisée de l'ERSUMA par cartes et portefeuilles électroniques, par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et auprès de nos partenaires agréés. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter, est transmise sans délai à l'ERSUMA pour exploitation.
- **8.** La session est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.
- 9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'auditeur reçoit, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de son déroulement (lieu, canal, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de l'activité).
- **10.** Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation ou de participation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne signataire du formulaire d'inscription rempli en ligne pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard quinze (15) jours avant la date de démarrage de la session de formation ouvre droit au remboursement des frais de formation ou de participation moyennant une retenue de 25% du montant initial. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant dû ou perçu par l'ERSUMA.

Aucun remboursement n'est dû en cas d'absence totale ou partielle à une session, quel qu'en soit le motif.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de démarrage de l'activité.

Droits des auditeurs

- **11.** Tout auditeur à une session organisée par l'ERSUMA a droit à :
- une attestation de formation pour les sessions d'une durée de moins de cinq (05) jours ;
- un certificat de formation pour les sessions d'une durée d'au moins cinq (05) jours ;
- un kit pédagogique comprenant le programme et les supports de formation.

Responsabilité

12. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations et manifestations scientifiques qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

- **13.** Le contenu de la formation ou de la manifestation scientifique est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les intervenants. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du programme sera communiqué aux auditeurs au début de la session.
- **14.** L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une activité de l'ERSUMA dont il a pris connaissance des thème, lieu, canal, durée ainsi que de la qualité et de l'expertise des intervenants.
- **15.** Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de déroulement des activités.

Partenariat et formation sur demande

- **16.** Toute demande de partenariat pour l'organisation de formations ou de manifestations scientifiques est acceptée suivant des conditions négociées.
- 17. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations ou des manifestations scientifiques sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.

NOS PARTENAIRES

STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS D'INTEGRATION

- Ministère de la Justice et de la Législation du Bénin ;
- Ministère de la Justice, des Aff¬aires islamiques, des Administrations publiques et des Droits humains de l'Union des Comores ;
- Ministère de la Justice du Sénégal;
- Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications du Sénégal
- Agence Nationale pour la promotion de l'Emploi (ANPE)-Niger;
- Commission de protection des données personnelles au Sénégal
- Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)
 Bénin ;
- Commissariat National aux Comptes (CNC) Congo;
- Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor Sénégal ;
- Direction Générale des Impôts et des Domaines Congo;
- Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ;
- Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
- Banque Centrale du Congo (BCC);
- Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (BRVM-UEMOA) ;
- Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA);
- Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO

ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS

- Union International des Huissiers de Justice (UIHJ);
- Union Africaine des Huissiers de Justice (UIHJ) ;
- Association des Jeunes Avocats du Niger ;
- Associations des Huissiers de Justice de l'Afrique de l'Est;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice Cameroun ;
- Chambre Nationale des Notaires du Sénégal;
- Ordre des Huissiers de Ngazidja Union des Comores ;
- Chambre des Huissiers de Justice d'Anjouan Union des Comores ;
- Ordre des experts comptables et comptables agréés Union des Comores;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Bénin (CNHJB) ;
- Chambre des Notaires du Bénin ;
- Ordre National des Avocats du Bénin.
- ONECCA Sénégal;

- Barreau du Gabon;
- Ordre National des Avocats du Sénégal;
- Chambre Nationale des Huissiers du Togo

ENTREPRISES/SOCIETES

- Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL);
- CFAO MOTORS BURKINA;
- Banque Atlantique Côte d'ivoire ;
- · SEP-CONGO SA;
- HYDRAC S.A. Cameroun;
- Pharmacie Nouni -Kipé Dadya Guinée ;
- BSIC Guinée;
- SONIBANK Niger;
- SONAMIG S.A Tchad;
- Price Waterhouse Coopers Gabon;
- Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE);
- Cabinet d'audit SVDG AFRIQUE Bénin ;
- ITN & DAHO Building Comores;
- Adicom OFMUSER des Comores ;
- Banque de Développement des Comores ;
- Bolloré Logistics Moroni Terminal Union des Comores ;
- •Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF) Union des Comores ;
- Banque Africaine de Développement Cameroun ;
- Société Ivoirienne de Banque (SIB) ;
- CREDIT KASH GUINEE;
- VISTA BANK Guinée;
- Bolloré Transport & Logistics Gabon;
- FICADEX AFRIQUE GUINEE;
- Société CECOMAR Sarl Sénégal;
- Lydia Ludic Côte d'Ivoire ;
- •Atlantique Télécom Niger (Moov Niger);
- Union des Mutuels d'Epargne et de Crédit Ya Komor (U-MECK) Union des Comores ;
- Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) Cameroun ;
- •SNBV MARITIME Côte d'Ivoire ;
- •Société OHOLIAB GROUP Côte d'Ivoire;
- Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA);
- Bolloré Transport Logistics Sénégal;
- International Islamic Trade Finance Corporation Arabie Saoudite ;
- Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) ;
- Société de Gestion et d'Intermédiation (CGF Bourse);
- Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS);
- Port Autonome de Lomé Togo ;
- CGF BOURSE;
- BDO Corporate Advisory Rwanda ltd;
- African Payment Gateway;
- · Société Sud Capital.

CABINETS/ETUDES -CONSEILS

- Cabinet Carapaces & Conformités Sénégal;
- SCPA GAMA & Associés Bénin ;
- Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC) - Comores;
- Cabinet DS Conseils France;
- SCP Senghor & Sarr, Notaires Associés
- SCP Ndiaye, Diagne & Diallo, Notaires Associés;
- SCP Diop et Diop Notaires Associés;
- SCP Senghor & Sarr, Notaires Associés;
- SCP Ndiaye, Diagne & Diallo, Notaires Associés;
- Cabinet JBA Patrimoine Cameroun;
- Cabinet d'avocat 2AS Consulting Me Adama SOUNNA Niger
- Cabinet ENO Gabon;
- SCPA LBTI & PARTNERS-Niger;
- Cabinet Auditec Foirier Consulting S.A Cameroun;
- Cabinet d'Avocats BINATE BOUAKE Côte d'ivoire ;
- Cabinet AUDIREX-BENIN;
- Cabinet YERO Audit & Conseil Niger;
- Cabinet Afrique Audit et Service Conseil Togo;
- Cabinet AMADOU & PARTENAIRES Bénin;
- Cabinet Conseil Juridique DF-Consulting Congo;
- Cabinet d'Avocats SAID BACAR & ZAID OMAR Comores
- Etude Me BASSAM CHEIKH Comores;
- •Cabinet ITIBAR ET AVOCATS ASSOCIES -Comores;
- CBS Conseils Mali;
- SCPA FEMIZA ASSOCIES Togo;
- SCPA LEGALIS Burkina Faso;
- Associé SCPA LBTI & PARTNERS Niger ;
- Cabinet d'Avocats FSD Conseils Mali ;
- SCP Bathily & Associés Sénégal;
- ACI Audit & Conseil International Sénégal ;
- FIDUCONSEIL SARL Sénégal;
- Cabinet JING & PARTNERS Cameroun;
- Fiduciaire France Afrique (FFA) Guinée ;
- Cabinet d'avocats SATIS PARTNERS Mali ;
- Cabinet d'avocat Me LWANGA BIZAMBILA Vital RDC;
- Cabinet d'expertise RSE MinDO Consultants Bénin ;
- Cabinet AM Consulting Afrique Sarl Bénin;
- Cabinet d'expertise judiciaire et immobilière CExI.3E Congo.

COURS ET TRIBUNAUX

- Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA;
- Cour de Justice de l'UEMOA Burkina Faso;
- Cour Suprême du Congo;
- Cour de Cassation de la R.D. Congo;
- Cour de Cassation Burkina Faso;
- Cour Suprême Bénin ;
- Tribunal de Première Instance de Libreville ;

- Tribunal de Commerce de Cotonou;
- Tribunal de Commerce de Conakry;
- Tribunal de Commerce de Libreville ;
- Tribunal de Commerce de Lomé ;
- Tribunal de Commerce de Brazzaville ;

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Banque Mondiale
- Projet d'Amélioration du climat des Investissements (PACI) au sein de l'espace OHADA;
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD);
- Facilité Africaine de Soutien Juridique ;
- Agence Française de Développement.

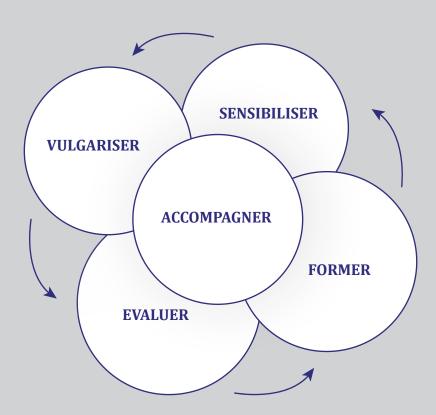
CHAMBRES DE COMMERCE ET CENTRES D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION

- Centre d'Arbitrage de la CCJA;
- Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)-Burkina Faso;
- Cour d'Arbitrage de Cote d'Ivoire (CACI) ;
- AROME Médiation-France;
- Centre d'Arbitrage du Togo (CATO);
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN);
- Cour d'Arbitrage des Comores ;
- Nouvelle Organisation Patronale des Comores (OPACO);
- Centre de conciliation et d'arbitrage du Mali (CECAM/CCIM);
- Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de N'Djamena (CAMC-N) Tchad ;
- Cabinet de médiation INDICES SERVICES -Burkina Faso ;
- Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture des Comores.

CENTRE DE RECHERCHE-INSTITUTS-UNIVERSITES

- Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)
- Groupe ISM Sénégal;
- Institut EDGE;
- Centre de recherche d'étude et de documentation sur les institutions et les législations africaines (CREDILA) ;
- Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF) ;
- Université d'Abomey-Calavi ;
- Ecole Supérieure des Mines et de la Géologie (ESMG) Niger ;
- Université de Yaoundé 2 SOA;
- Université de Kinshasa ;
- Université de Lomé ;
- Université Gaston Berger (UDG) de Saint-Louis ;
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)
- New Jersey City University (NJCU);

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:



NOS SERVICES

Formation | Publications | Documentation | Consultation juridique | Edition | Librairie | Recherche | Traduction & Interpretariat en Droit